

**Compte rendu de la Commission Thématique Biodiversité
Commission Locale de l'Eau
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arroux - Bourbince**

Autun, le 23 février 2011

ORDRE DU JOUR

Formalisation de l'étude « Inventaire des zones humides »

OUVERTURE DE SEANCE

M. TONDOUX, Président de la commission thématique (CT) Biodiversité et 3^e Vice-président de la CLE, ouvre la séance par des remerciements aux personnes présentes.

M. TONDOUX précise que l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE est une démarche incontournable (réglementairement) et met en exergue l'objectif de la réunion : définir les grandes lignes qui vont constituer le CCTP.

Pour ce faire, la CLE alloue un budget à hauteur de 60 000 €uros en 2011. Le CSNB et le PNR du Morvan qui ont mené ou prévu des études à ce sujet, seront des partenaires indissociables.

RESUME DE LA PRESENTATION

(descriptif complet en PJ)

Steve MULLER définit la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne ainsi que la notion de « zone humide ». La méthodologie de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a le mérite de proposer un savoir-faire qui a fait ses preuves sur différents SAGE et qui s'appuie sur les compétences du Forum des Marais Atlantiques (FMA).

Au regard du SAGE Allier Aval (6400km²), la proposition de tranche ferme (prélocalisation : phase 1-6) serait financièrement acceptable. La tranche conditionnelle (inventaire de terrain : phase 7), quant à elle, serait hors budget 2011.

Dernier point de réflexion, Steve MULLER affiche sa base de données pour l'étude et propose aux partenaires de transmettre les éléments manquants.

INTERVENTIONS ET PHASE DE REFLEXION

Objectifs de l'étude

A la demande de M. BRESSOULALY, M. REVEL reformule les objectifs de l'étude. Il précise qu'il faudra définir l'importance, l'étendue, les menaces et délimiter les zones humides, voire proposer, à terme, des mesures de gestion et de protection. Au vu de ces objectifs, il souligne que l'échéance du 31/12/2012 prévue par la disposition pour réaliser l'identification et la hiérarchisation des enveloppes de zones humides ne doit pas être rédhibitoire au bon déroulement de l'étude.

M. REVEL ouvre des pistes de réflexion sur :

- l'articulation de l'étude avec les contrats territoriaux : le SAGE porterait-il la prélocalisation et les contrats seraient-ils les relais de terrain (inventaire) ?
- sur la couverture des inventaires existants : observe-t-on des zones non couvertes ?
- sur l'échelle d'investigation : celle de la DREAL (ZH > 4ha) et celle de la MISE 21 sont elles suffisantes ?

M. DUPONT réaffirme que la prélocalisation est à privilégier. Suivra, ensuite, une démarche de sensibilisation des acteurs locaux (CT, collectivités, EPCI) pour permettre la réalisation des inventaires précis.

Méthodologie, échelle de l'étude et apports de l'existant

La méthodologie de l'Agence priorise les inventaires de terrain à l'échelle communale, tout en stipulant que la densité et le réseau et donc le fonctionnement des zones humides, amèneront à travailler à des échelles plus hydrauliques qu'administratives. Mme SANTINI et M. BRESSOULALY s'accordent sur ce principe.

M. DUPONT rappelle que les enjeux incontournables sont la conservation des masses d'eau en bon et très bon état, la restauration du bon état des masses d'eau, et les aires d'alimentation de captages (AAC) prioritaires. Les enjeux de soutien d'étiage et de biodiversité sont les enjeux complémentaires. A cela, il rajoute les pressions qu'elles soient d'ordre urbain ou agricole.

M. REVEL précise qu'à petite échelle, l'aspect biodiversité sera privilégié alors qu'à grande échelle, cela sera davantage l'aspect hydraulique.

M. NOTTEGHEM rejoint M. REVEL sur le choix de l'échelle d'investigation et souligne qu'il serait opportun de prendre en compte les travaux déjà entrepris dans ce domaine et ne pas restreindre l'inventaire à une prélocalisation des zones humides mais se fixer comme objectif, à long terme, la définition patrimoniale des zones humides (comme le CSNB l'a adoptée).

M. REVEL avertit qu'il sera difficile de satisfaire à une méthodologie trop multidirectionnelle et qu'un tronc commun devra être trouvé. Le SAGE devrait dans un premier temps collecter les données existantes. Leur agrégation serait alors la première mission du bureau d'études.

M. DUPONT rajoute que le bureau d'étude pourra également analyser les différentes techniques utilisées par les autres acteurs pour proposer des démarches locales et adaptées à notre territoire, notamment sur certains secteurs prioritaires.

M. BRESSOULALY souligne qu'il sera capital de choisir un bureau d'études pour ces compétences précises.

M. REVEL conclut cet aspect méthodologique en mettant en exergue que le calendrier de travail sera à adapter en temps voulu et que l'échéance 2012 reste relativement flexible.

Base de données

Steve MULLER a présenté la base de données à acquérir afin de procéder à l'étude dans les meilleures conditions. Certains éléments sont déjà en possession du SAGE, d'autres restent à acquérir.

MM. CHENAUD et MULLER soulèvent la question de la mise à disposition à titre gratuit de ces BD et de préciser que le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) fournit gratuitement les ortho-photos pour les acteurs de l'eau.

Ce travail, en amont, à fournir par la CLE, permettrait dès lors de baisser les coûts de la prestation. MM. BRESSOULALY, DUPONT et REVEL y sont favorables.

M. LERAT annonce que des inventaires sur les amphibiens, les écrevisses, etc. ont été réalisés sur une partie du territoire. Il précise que la SHNA gère une BD régionale sur la faune (Bourgogne Base Fauna) et qu'elle reste à interpréter en vu de nos axes d'orientation. LA SHNA pourra mettre à disposition ses données par le biais de convention. Il propose également de récupérer la cartographie des mares (par le biais du CSNB) et les ZNIEFF de nouvelle génération (en se rapprochant de M. Sylvain BELLENFANT en interne ou par le biais de la DREAL).

M. NOUALLET propose de fournir la BD Ortho, en possession des Pays et M. SABOT évoque la piste du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et l'adhésion au portail Geobourgogne pour acquérir la BD CARTO.

M. REVEL précise qu'un inventaire des zones humides a été établi en 2007 par la MISE sur le territoire départemental et que les données de la DREAL fournissent uniquement la géo-localisation du lit majeur des cours d'eau.

M. DURY rappelle qu'un travail au sein de la Chambre d'Agriculture 71 a été effectué et a pris en compte l'aspect pédologique et floristique des terrains. Il conviendrait dès lors de s'appuyer sur cet inventaire et notamment sur la BD pédologique (BD DoneSol de l'IGCS au 1/250 000).

Mme VASSEUR rappelle l'existence de l'inventaire cartographique bourguignon des mares. Elle précise qu'en 2011, le CSNB a prévu une première étude sur le territoire du SAGE (tête de bassin de l'Arroux) avec photo-interprétation (ortho-photo + SCAN 25) tout en se calant sur la méthodologie développée par le contrat de rivière Sequana en Seine Normandie.

M. NOTTEGHEM précise qu'une convention sera à formaliser entre les différentes structures pour la mise à disposition des données (protection des données selon l'usage).

MM. BOSSON et REVEL rapportent qu'une telle démarche reste envisageable (et longue) et fournissent à l'animateur la démarche à suivre, concernant leur service.

M. NOTTEGHEM propose de se rapprocher de la FNE, possédant des modèles de convention concernant le domaine des forêts privées.

OBJECTIFS

Suite à ces échanges, il convient désormais :

- A l'animateur de rédiger un premier jet du CCTP de l'étude dans un délai de 2 mois avec :

une tranche ferme : synthèse des données existantes (agrégation) et définition des enveloppes des zones humides : phases 1, 2, 3. Selon la « complétude des données existantes », une tranche conditionnelle peut être prévue. Dans la tranche ferme, on prévoit également les phases 4, 5 et 6, avec la hiérarchisation et le choix des communes (ou territoires) prioritaires pour les inventaires de terrain.

une tranche conditionnelle : investigations supplémentaires sur le terrain et auprès des acteurs concernés afin d'affiner la connaissance sur les secteurs pour lesquels les données seraient insuffisantes. Différent de l'inventaire de terrain sur les communes prioritaires, ce point ne sera peut être pas nécessaire et dépendra des données recueillies au préalable.

(Si l'ensemble du périmètre du SAGE est couvert, alors il conviendra de prévoir dans le CCTP uniquement une tranche ferme avec les phases 1 à 6).

- Aux membres de fournir les données nécessaires à la collecte, par le biais de convention.

Ce faisant, l'animateur transmettra à mi-parcours un projet de CCTP et un point sur la collecte des données aux membres de la CT.

A la demande de M. FAVRICHON, M. NOTTEGHEM précise qu'une aide juridique sur le CCTP et sur sa mise au marché sera apportée par la CCM.

M. TONDOUX remercie les acteurs pour ce temps d'échange et propose d'attendre l'atteinte des objectifs fixés afin d'établir une prochaine date de réunion de la commission thématique.

PERSONNES INVITEES : LES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE « BIODIVERSITE »

REPRESENTANTS DES COLLEGES PRESENTS

M. le Président de la CT et 3è Vice-président de la CLE (CCM)	M. Jean-Yves TONDOUX
CA Beaune Côte et Sud	M. Christian BRESSOULALY
Pays Autunois Morvan	M. Jean-Claude NOUALLET
Pays Charolais Brionnais	M. Gérard CHENAUD
Syndicat d'Aménagement du Mesvrin	M. Michel-Pierre DECHAUME
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire	Mme Sophie SIMONET M. Bertrand DURY
Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne (CSNB)	Mme Marie VASSEUR
CPIE Autunois Morvan	Mlle Amélie DELERUE
Fédération de pêche de Saône et Loire	M. Christian LARGE M. Rémy CHASSIGNOL
Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA)	M. Damien LERAT
UNICEM Bourgogne	M. Philippe RIVA Mme Valérie SANTINI
INVITEE : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or	Mme Anne HERMANT
Agence de l'Eau Loire Bretagne (délégation Allier Loire Amont)	M. Aymeric DUPONT
MISE de Côte d'Or	M. Gilles BOSSON
MISE de Saône-et-Loire	M. Frédéric REVEL
INVITE TECHNIQUE : CCM	M. Patrice NOTTEGHEM
INVITE TECHNIQUE : Conseil Général de Saône-et-Loire	M. David FAVRICHON Mlle Sophie GUILLEMIN (stagiaire)
INVITE TECHNIQUE : Pays Autunois Morvan	M. Francky SABOT
INVITE TECHNIQUE : PNR Morvan	M. Nicolas GALMICHE
INVITE TECHNIQUE : SINETA	M. Stéphane CLEMENT

REPRESENTANTS DES COLLEGES EXCUSES

Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne (CSNB)	M. Daniel SIRUGUE M. Romain GAMELON
INVITEE : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or	M. Jérôme MILLANVOYE
ONEMA Bourgogne	M. Emmanuel DURAND

REPRESENTANTS DES COLLEGES ABSENTS

M. le 1^{er} Vice-président (SINETA)	M. Jean-Marc GUILHEM
Mme la 6è Vice-présidente (CC Autour du Mont St Vincent)	Mme Paulette ACKERMANN
Parc Naturel Régional du Morvan	M. Michel DESSERTENNE
Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF)	M. Hugues SERVANT
ONCFS Bourgogne	M. Aurélien LACONDEMIN

Commission Thématique Biodiversité

SAGE Arroux - Bourbince

Autun (71)

mercredi, 23 février 2011

Commission **L**ocale de l'**E**au
SAGE Arroux - **B**ourbince

SDAGE : Disposition 8E-1

- (...) les SAGE identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu « zones humides » pour la conservation ou l'atteinte du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité.
- Les SAGE réalisent des inventaires précis des zones humides à l'intérieur de ces enveloppes. S'ils ne sont pas en mesure de toutes les traiter en une seule opération, ils procèdent par étapes successives en commençant par les enveloppes prioritaires. En application de l'article L.212-5-1 du CE, ces inventaires précis peuvent identifier les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et parmi ces dernières les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).
- Les SAGE existants actualisent ou complètent, si nécessaire, leurs inventaires avant le 31 décembre 2012 en s'appuyant sur les principes définis ci-dessus.
- La CLE peut confier la réalisation de l'inventaire précis des zones humides aux communes ou groupement de communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire. Dans ce cas, les inventaires sont réalisés de façon exhaustive sur la totalité du territoire communal. L'inventaire est réalisée de manière concertée.

DEFINITION

**Article 2 de la loi du 3 janvier 1992 et
Codifié à l'article L 211-1 du CE**

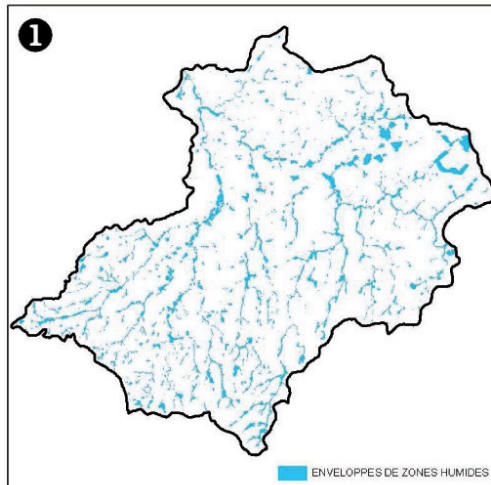
- *[...] on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*

[...]

2. METHODOLOGIE

Méthodologie AELB / FMA

DEFINITION DES ENVELOPPES DE FORTE PROBABILITE DE PRESENCE DE ZONES HUMIDES



OBJECTIF (S)

Faire la synthèse des zones humides déjà identifiées
Définir d'autres secteurs potentiellement riches en zones humides

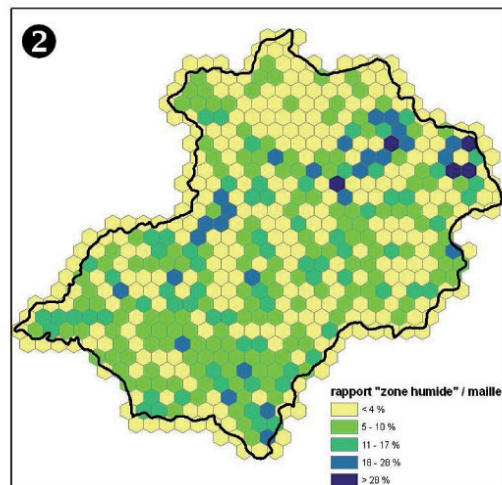
METHODE(S)

Recherches bibliographiques & Traitements SIG

REMARQUE(S)

Il est nécessaire de procéder à une approche la plus exhaustive qui soit de la définition des enveloppes de zones humides. En ce sens, un recensement basé uniquement sur une synthèse bibliographique ne permettra pas d'obtenir des résultats satisfaisants.

ANALYSE DE LA DENSITE DU MAILLAGE DE ZONES HUMIDES



OBJECTIF (S)

Observer la répartition du maillage de zones humides à l'échelle d'un territoire d'étude

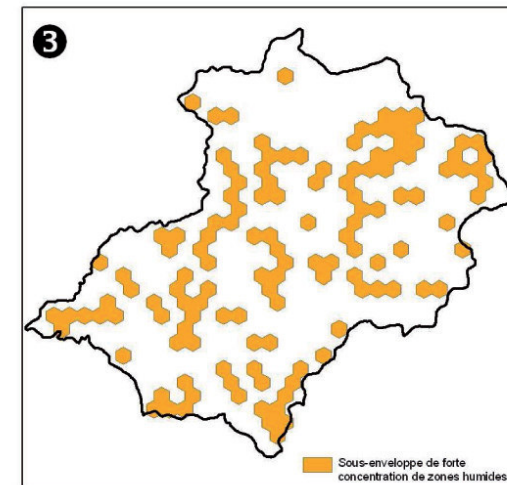
METHODE(S)

Analyse spatiale sur la base d'une maille

REMARQUE(S)

La taille des mailles sera à adapter en fonction des caractéristiques du terrain d'étude et des enveloppes de zones humides en présence

DEFINITION DES SOUS- ENVELOPPES DE FORTE CONCENTRATION DE ZONES HUMIDES



OBJECTIF (S)

Isoler les secteurs de plus forte concentration de zones humides

METHODE(S)

Analyse statistique de la densité du maillage et choix d'un seuil

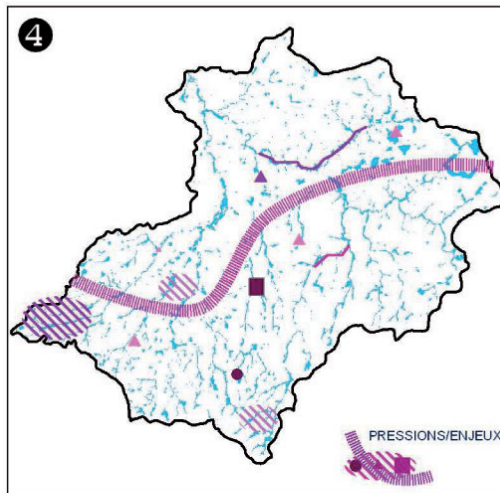
REMARQUE(S)

Le seuil de densité sera à adapter en fonction des caractéristiques du terrain d'étude et de la répartition du maillage de zones humides

2. METHODOLOGIE

Méthodologie AELB / FMA

IDENTIFICATION DES ENJEUX/PRESSIONS



OBJECTIF (S)

Identifier les différents enjeux et pressions s'exerçant sur les zones humides et les hiérarchiser

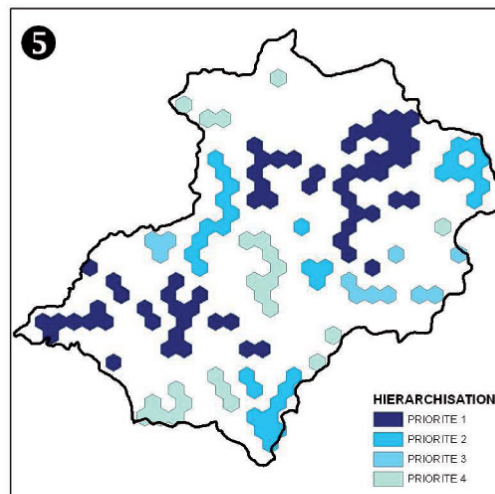
METHODE(S)

Synthèse bibliographique et analyse

REMARQUE(S)

La hiérarchisation des enjeux et des pressions devra faire l'objet d'une réflexion d'ensemble afin de procéder à des choix argumentés

HIERARCHISATION DES SOUS- ENVELOPPES DE FORTE CONCENTRATION DE ZONES HUMIDES



OBJECTIF (S)

Hiérarchiser les secteurs en fonction d'un degré de priorité

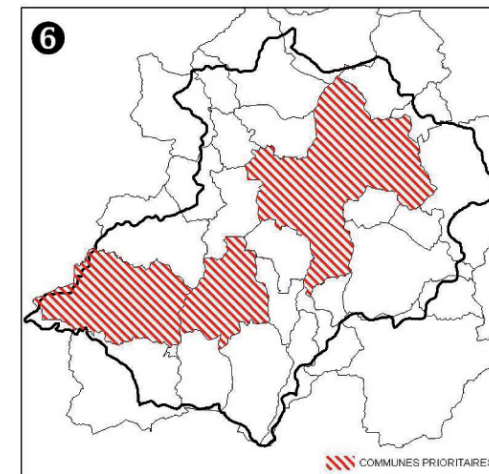
METHODE(S)

Choix en fonction des enjeux/pressions observés précédemment

REMARQUE(S)

Cette hiérarchisation doit permettre de planifier les inventaires dans le temps

CHOIX DES COMMUNES PRIORITAIRES POUR LES INVENTAIRES DE TERRAIN



OBJECTIF (S)

Choisir les communes jugées prioritaires en terme d'inventaire des zones humides sur le terrain

METHODE(S)

Sélection des communes prioritaires au regard de la hiérarchisation réalisée dans l'étape précédente

REMARQUE(S)

Des ajustements peuvent être réalisés s'ils sont argumentés (cohérence avec une sous-unité hydrographique, cohérence administrative). Une fois les inventaires réalisés sur les communes prioritaires de nouveaux inventaires peuvent être planifiés, en respectant la logique de hiérarchisation des enveloppes.

Méthodologie AELB / FMA

- 7. Inventaires de terrain
 - Echelle :
 - 1/5 000 à 1/10 000, ET
 - Communale // carto en amont + concertation, OU
 - Petits BV où les entités hydro sont plus homogènes
 - Objectifs :
 - Positionnement précis et exhaustivité (en vu du PAGD & du Règlement)
 - Identification des ZHIEP (prog. de gestion ou de restauration)
 - Désignation des ZSGE (non obligatoire ; mise en place de servitudes)
 - Méthodo :
 - Reconnaissance de terrain (orthophoto et cartes topo)
 - Délimitation des ZH visuellement (avec l'aval des services de police de l'eau)
 - Caractérisation : traiter des sites à caractéristiques communes et selon leur fonctionnalité (cf. Guide AEAG)
 - Concertation avec les acteurs locaux

2. METHODOLOGIE

Méthodo sur les autres bassins

- Variées selon l'échelle désirée, les moyens et le territoire d'étude
 - CF. METHODO en PJ du mail
- Ex. du SAGE Allier Aval (6400km²) :

	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	calendrier indicatif	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
100 000 € Tranche ferme	collecte données												
	cadrage méthodologique												
	test terrain cadrage												
	photointerprétation												
	échantillonnage validation,												
	contrôles terrain validation												
	exploitation résultats												
	rédaction rapport												
300 000 € Tranche conditionnelle	renseignement indicateur												
	identification ZHSGE et ZHIEP												
Réunions		B+GT			GT						GT + B		B

	RUBRIQUES	NOMBRE DE JOURS	COÛT UNITAIRE HT EN €	COÛT TOTAL HT EN €
SYNTHESE DES DONNEES "ACTEURS" ET DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	. COLLECTE DES DONNEES "ACTEURS"			
	. Préparation collecte, relances	15	500,00 €	7 500,00 €
	. Synthèses des données SIG	12	500,00 €	6 000,00 €
	. COLLECTE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES			
	. Contacts et collectes(IFEN-DIREN...)	4	500,00 €	2 000,00 €
	. Synthèses des données SIG	6	500,00 €	3 000,00 €
TRAITEMENTS SPATIAUX	. ANALYSE IBK			
	. Définition des secteurs géographiques	10	500,00 €	5 000,00 €
	. Ajustements de l'indice et validations	15	500,00 €	7 500,00 €
	. TRAITEMENTS TOPOGRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES			
	. Définition de l'enveloppe de zones humides sur les "têtes de bassins"	7	500,00 €	3 500,00 €
	. Abords des éléments hydrographiques surfaciques (zones lampons + croisements avec les pentes)	2	500,00 €	1 000,00 €
SYNTHESE FINALE	. SYNTHESE DES DONNEES			
	. Intersection des différentes couches d'information et constitution de la couche unique (y compris ses données attributaires liées à l'origine des informations)	3	500,00 €	1 500,00 €
	. Rédaction de la notice d'utilisation et réflexion sur la diffusion du document "enveloppe de zones humides"	3	500,00 €	1 500,00 €
REUNIONS ET REPROGRAPHIE	. Réunions de lancement, intermédiaire "zones tests", restitution	3	500,00 €	1 500,00 €
	. Rapport d'étude (explication des solutions techniques utilisées) - dont notice d'utilisation de la couche "enveloppes de zones humides et exemples de représentation et d'utilisation cartographique	2	500,00 €	1 000,00 €
	TOTAL HT	82		41 000,00 €
	TVA 19,60 %			8 036,00 €
	TOTAL TTC			49 036,00 €

Proposition de formalisation

- Pour résumer, l'idée est de lancer une étude similaire dans ses grandes lignes telle l'étude portée par l'EP Loire sur l'Allier aval
- A posteriori, dès début 2012, la définition des ZHIEP et ZSGE pourrait se faire par divers moyens :
 - en projet tutoré (fac),
 - par des groupes de travail intercommunaux,
 - par le biais des CT ou
 - par un BEt (tout en ciblant les priorités)

2. METHODOLOGIE

Proposition de calendrier

Fev 11	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil
CT : formalisation de l'étude	Bilan mi parcours : Composition CCTP	Validation CCTP en CT	Validation CCTP en Bureau et lancement marché	Choix du BEt en CLE ou en Bureau	Lancement de l'étude avec présentation du BEt choisi en CT
Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan 12
		Point en CT		Point en CT avant présentation en CLE	Fin de l'étude – présentation en CLE

3. BD COLLECTEE ET A ACQUERIR

BD

	BD SAGE	A acquérir
BD CARTHAGE		
BD TOPO	CCM	
BD ORTHO	71	IGN
BD CARTO	CCM	IGN
SCAN 25		
Orthophoto		MISE
Cartes géologiques		
CORINE LAND COVER		
Images satellitales		
Cadastres numériques		communes
Cartes pédologiques		BD DoneSol – IGCS : en cours ..
Biodiversité	ZNIEFF, ENS, etc.	SIG étude Moz. Env. (21) : en cours
Autres ...		
Autres ...		